

Règlement intérieur de l'école doctorale EOBE (Electrical,Optical,Bio : PHYSICS-AND-ENGINEERING)

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Contenu

Préambule.....	2
I – Gouvernance de l'école doctorale	2
I.1 – Equipe de direction.....	2
I.2 – Conseil de l'école doctorale	2
I.3 – Structuration de l'école doctorale	4
II – Principes, critères et modalités d'admission des doctorants.....	5
II.1 – Principes généraux	5
II.2 – Critères relatifs aux taux d'encadrements des chercheurs / enseignants-chercheurs.....	5
II.3 – Modalités	6
II.3.1 – Offre de sujets de thèses.....	6
II.3.2 – Examen des candidatures	6
II.3.3 – Organisation du concours	8
II.3.4 – Financement des doctorants	9
III – Déroulement du doctorat	11
III.1 – Inscription en doctorat	11
III.2 – Durée du doctorat	11
III.3 – Suivi du doctorant	12
III.4 – Formations.....	13
III.5 – Animation de l'école doctorale	15
IV – Soutenance du doctorat	15
V – Devenir des docteurs	16
VI – Modalités et date d'entrée en vigueur du règlement intérieur et durée de validité	16



Préambule

Pour toutes les dispositions générales relatives au rôle de l'école doctorale et à l'organisation du doctorat, chaque doctorant et chaque directeur de thèse est soumis à la charte du doctorat et à l'ensemble des procédures générales de l'établissement accrédité dont il relève.

Le règlement intérieur a également pour objet de décrire les modalités pratiques de mise en œuvre de ces dispositions et de préciser la politique de l'école doctorale dans les domaines suivants : gouvernance, animation de l'école doctorale, admission des doctorants, formation et suivi des doctorants, préparation à la poursuite de carrière et à la mobilité professionnelle, etc. Les écoles doctorales peuvent également préciser ou renforcer les règles ou critères définis dans la charte des thèses. Ces règles et critères sont alors explicités dans le règlement intérieur.

I – Gouvernance de l'école doctorale

I.1 – Equipe de direction

L'équipe de direction est ainsi constituée :

- Eric CASSAN, Professeur de universités, Université Paris-Sud, directeur et co-référent des pôles thématiques 2 et 3 de l'ED (eric.cassan@u-psud.fr).
- Frédéric MAZALEYRAT, Professeur des universités, ENS Cachan, directeur adjoint et co-référent des pôles thématiques 1 et 3 de l'ED (frederic.mazaleyrat@satie.ens-cachan.fr).
- Philippe DESSANTE, Professeur, CentraleSupélec, directeur adjoint et co-référent du pôle thématique 1 de l'ED (philippe.dessante@centralesupelec.fr).
- Sophie BOUCHOULE, Chargée de recherche CNRS, directrice adjointe et co-référente du pôle thématique 2 de l'ED (sophie.bouchoule@lpn.cnrs.fr).
- Jean-Christophe GINEFRI, Maître de conférences HDR, Université Paris-Sud, directeur adjoint et référent du pôle thématique 4 de l'ED (jean-christophe.ginefri@u-psud.fr).
- Philippe BEN-ABDALLAH, Directeur de recherche CNRS, Institut d'Optique Graduate School, directeur adjoint et co-référent des pôles 2 et 3 (Philippe.Ben-Abdallah@institutoptique.fr).

L'équipe de direction est complétée par Mme Laurence STEPHEN, assistante de l'école doctorale (Laurence.Stephen@u-psud.fr).

I.2 – Conseil de l'école doctorale

La liste nominative des membres du conseil de l'école doctorale est désignée selon les modalités adoptées par le conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay, en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale.

Adresse électronique	Prénom / Nom	Nombre	25 membres
sophie.bouchoule@c2n.upsaclay.fr	Sophie BOUCHOULE	1	UPSaclay
eric.cassan@u-psud.fr	Éric CASSAN	1	UPSaclay
philippe.dessante@centralesupelec.fr	Philippe DESSANTE	1	UPSaclay
jean-christophe.ginefri@u-psud.fr	Jean-Christophe GINEFRI	1	UPSaclay

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



Philippe.Ben-Abdallah@institutoptique.f	Philippe BEN-ABDALLAH	1	UPSaclay
frederic.mazaleyrat@satie.ens-cachan.fr	Frédéric MAZALEYRAT	1	UPSaclay
luc.darrasse@u-psud.fr	LUC DARRASSE	1	UPSaclay
patrick.georges@institutoptique.fr	Patrick GEORGES	1	UPSaclay
giancarlo.faini@c2n.universite-paris-saclay.fr	Giancarlo FAINI	1	UPSaclay
claudemarchand@geeps.centralesupelec.fr	Claude MARCHAND	1	UPSaclay
pascal.larzabal@satie.ens-cachan.fr	Pascal LARZABAL	1	UPSaclay
cyril.poupon@cea.fr	Cyril POUPON	1	UPSaclay
Laurence.Stephen@u-psud.fr	Laurence STEPHEN (<i>ITRF UPSud</i>)	1	UPSaclay
david.bouville@u-psud.fr	David BOUVILLE (<i>ITA CNRS</i>)	1	UPSaclay
Fethi.Benouezdou@uvsg.fr	Fethi BENOUEZDOU	1	UPSaclay
		15	
gerard-pascal.piau@outlook.com	Gérard-Pascal PIAU (<i>EADS</i>)	1	Industriels et représentants de la société
julien.nagle@thalesgroup.com	Julien NAGLE (<i>THALES</i>)	1	Industriels et représentants de la société
olivier.acher@horiba.com	Olivier ACHER (<i>HORIBA</i>)	1	Industriels et représentants de la société
mihai.socoliuc2@mpsa.com	Nihai SOCOLIUC (<i>PSA</i>)	1	Industriels et représentants de la société
olivier.moreau@edf.fr	Olivier MOREAU (<i>EDF</i>)	1	Industriels et représentants de la société
		5	
(Election annuelle des doctorants-représentants :)			
zeineb.chabrak@ifsttar.fr	Zeineb CHABRAK	1	Doctorante élue
hasslerj@gmail.com	Jean HASSLER	1	Doctorant élu
guillaume.marcaud@u-psud.fr	Guillaume MARCAUD	1	Doctorant élu
sylvie.bilent@u-psud.fr	Sylvie BILENT	1	Doctorante élue
jeremy.letang@u-psud.fr	Jérémy LETANG	1	Doctorant élu
<i>(Représentants 2018)</i>		5	

- **Fréquence des réunions :**

Le conseil de l'école doctorale se réunit par défaut trois fois par an, et davantage si nécessaire en fonction des décisions à prendre et des actions à traiter.

- **Modalités relatives à l'élection des représentants des doctorants :**

Les élections des représentants des doctorants ont lieu annuellement entre le 15 janvier et le 15 février de l'année civile. Après une annonce des modalités auprès de tous les doctorants inscrits au sein de l'ED, et une communication auprès d'eux du rôle des représentants, une période d'une semaine est laissée pour le dépôt des candidatures auprès de la direction de l'école doctorale. Un vote électronique est organisé, sur la base d'un sondage anonyme sécurisé, sans collecte des adresses des doctorants par la machine de vote. Le résultat est communiqué à la suite dans un délai de deux jours par la

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



direction de l'école doctorale. Les nouveaux représentants sont alors installés immédiatement dans leurs fonctions.

A noter : i) Aucune limite n'est posée en terme de candidatures individuelles successives au mandat de représentant des doctorants, ii) La direction de l'école doctorale encourage les candidatures émanant d'une pluralité de sites géographiques correspondant aux sites d'implantation des unités de recherche, à savoir principalement 'Orsay-Vallée', 'Gif-Plateau Moulon', 'Palaiseau Plateau-IOGS'.

I.3 – Structuration de l'école doctorale

L'animation de l'école doctorale EOBE et le suivi de ses doctorants concernant l'ensemble des aspects d'une école doctorale (recrutement, suivi administratif, conseil sur les volets de formation ou d'insertion, ...) sont effectués dans le cadre des **quatre pôles thématiques** suivants :

- 1) « Génie électrique, électromagnétisme, systèmes d'énergie »
- 2) « Electronique/nanoélectronique, magnétisme/spintronique, optoélectronique/photonique »
- 3) « Micro-nanotechnologies, instrumentation et capteurs »
- 4) « Imagerie pour le bio-médical, matériaux et systèmes pour le génie biologique »

Tous les doctorants de l'ED participent ensemble aux principaux événements d'animation de l'école doctorale (journée d'accueil, journée annuelle focalisée sur l'insertion post-thèse, ...).

Ces pôles fonctionnent de manière très décloisonnée au sein de l'école doctorale :

- L'école doctorale EOBE est en effet implantée sur un site géographique unique, lieu de toutes les opérations de suivi et d'inscriptions/ré-inscriptions/soutenances de l'école doctorale.
- Par ailleurs, la disponibilité des données issues de la base de données ADUM et les échanges réguliers entre membres du bureau de directeur conduisent à un fonctionnement souple. Un(e) doctorant(e) est suivi(e) par un même référent pendant son parcours en doctorat (rendez-vous individuel initial, rendez-vous à 1 an, rendez-vous à 2 ans, plusieurs rendez-vous à 3 ans : réinscription possible et soutenance). Ce référent, directeur ou directeur adjoint de l'ED est, par défaut, son interlocuteur unique pendant la durée de sa thèse, y compris concernant toute question posée par courriel. Cela dit, tout dossier de thèse doit pouvoir à tout moment être suivi par un autre membre du bureau de direction, pour faire face à une indisponibilité ou une absence du référent initial. Le bureau de direction de l'ED EOBE s'est organisé pour atteindre cet objectif.

De manière opérationnelle, la liste complète des encadrants de l'école doctorale est découpée et répartie entre les membres du bureau de direction. Chaque doctorant peut consulter à l'adresse suivante la liste actualisée de cette répartition : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe#contacts-acces>, et ainsi identifier sans ambiguïté son référent :

EC	=>	eric.cassan@u-psud.fr
JCG	=>	jean-christophe.ginefri@u-psud.fr
FM	=>	frederic.mazaleytrat@satie.ens-cachan.fr
PBA	=>	Philippe.Ben-Abdallah@institutoptique.fr
PD	=>	philippe.dessante@centralesupelec.fr
SB	=>	sophie.bouchoule@c2n.upsaclay.fr

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



II – Principes, critères et modalités d’admission des doctorants

En application de l’arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale, l’école doctorale EOBE met en œuvre une politique d’admission des doctorants fondée sur des critères explicites et publics, selon les principes exprimés dans la charte du doctorat. La procédure générale d’admission des doctorants est fournie dans le recueil de procédures du collège doctoral de l’université Paris Saclay. Les critères et modalités propres à l’école doctorale EOBE sont précisés ci-après.

II.1 – Principes généraux

L’école doctorale met en œuvre une politique d’admission des doctorants qui vise dans tous les cas à respecter des principes suivants :

- des critères et procédures explicites et publics, portés à la connaissance des équipes d’accueil, des candidats potentiels au doctorat, des employeurs de docteurs ;
- un encadrement de cette politique de choix par le conseil de l’école doctorale, en amont (approbation des Jurys de concours, des modalités et des processus..), comme en aval (compte rendu des opérations d’admission) ;
- une prise en compte des capacités d’encadrement des unités ou équipes de recherche ; un encadrement personnalisé du doctorant ;
- un recrutement ouvert, encourageant la mobilité des étudiants, en particulier à l’international ;
- un éventuel fléchage thématique dans le cadre de la politique scientifique des établissements partenaires ;
- un recrutement encourageant le développement de nouveaux domaines et attentif à prendre en compte les perspectives d’insertion ou de poursuite de carrière des docteurs.

II.2 – Critères relatifs aux taux d’encadrements des chercheurs / enseignants-chercheurs

- Un directeur de thèse peut diriger au maximum, pour que soit garantie sa disponibilité, **cinq doctorants** (ce nombre est arrêté par le conseil académique de l’université Paris Saclay en vertu de l’arrêté du 25 mai 2016).
- L’école doctorale EOBE fixe à 20% le taux d’encadrement scientifique minimum d’un(e) directeur(trice) de thèse dans le projet doctoral qu’il/elle encadre.
- En cas de co-directions, de cotutelles internationales, ou de situations exceptionnelles, le conseil de l’école doctorale pourra accorder des dérogations individuelles après un examen préalable de chaque situation individuelle par le conseil de l’école doctorale.
- Par défaut, un **taux d’encadrement scientifique maximum de 300%** est fixé pour tout encadrant rattaché à l’école doctorale. Une dérogation à cette charge cumulée d’encadrement peut être demandée au conseil de l’école doctorale. La demande de dérogation doit être déposée par le directeur de thèse avant l’inscription de l’étudiant en thèse qui rend cette dérogation nécessaire.
- Sur l’ensemble de ces aspects, le conseil de l’école doctorale donne quitus à la direction de l’école doctorale pour examiner les demandes de dérogation et arbitrer les décisions à prendre ; la direction de l’ED s’engage de son côté à communiquer un bilan consolidé de toutes les demandes de dérogation acceptées ou non, au moins une fois par an.



II.3 – Modalités

II.3.1 – Offre de sujets de thèses

L'école doctorale recueille les offres de sujets de thèse transmises par les chercheurs HDR qui lui sont rattachés. Une offre de sujet de thèse comportera les éléments essentiels de l'état actuel des connaissances dans le domaine concernés, les objectifs scientifiques du projet et les avancées scientifiques attendues, les outils à mettre en œuvre, et les attentes vis-à-vis du candidat à recruter.

L'ED EOBE considère tout sujet de thèse validé par la direction de l'unité de recherche du chercheur déposant le sujet. De manière opérationnelle, elle valide toutes les offres de sujets de thèse pour lesquelles les unités de recherche lui ont donné quitus pour accomplir cette tâche.

D'un point de vue opérationnel, deux situations principales se présentent :

- Dans le cas d'un recrutement en '**Mode choix**', si le chercheur-déposant ne souhaite pas effectuer la publicité de son sujet de thèse via la site web de l'école doctorale et a déjà effectué toutes les démarches de recrutement de son candidat (**Audition orale d'au moins 20 minutes devant une commission composée de plusieurs chercheurs, dont au moins un chercheur HDR**) ; Fourniture d'un argumentaire motivé concernant l'adéquation candidat/sujet), l'école doctorale recueille le sujet de thèse via un échange direct par courriel (l'inscription en thèse nécessitant en elle-même néanmoins la création d'un compte ADUM par le candidat, qui y effectuera en ligne l'ensemble des démarches demandées).
- **Dans tous les autres cas**, le sujet de thèse est saisi par le chercheur-déposé dans son espace personnel ADUM, puis validé par la direction de l'unité de recherche ou par l'ED (dans la majorité des cas, par délégation).

Dans le second cas, les sujets de thèse sont publiés sur le site de l'école doctorale, à partir duquel les étudiants intéressés peuvent candidater (ce qui les renvoie, là-aussi, vers le système en ligne ADUM).

A noter : L'école doctorale EOBE ne bloque pas le dépôt de sujets de thèse par ses chercheurs / enseignants chercheurs non-HDR ; par décision du conseil de l'ED, un contrat doctoral MESR est en effet fléchi chaque année vers les chercheurs non-HDR présentant de manière conjointe à la demande de financement une demande de dérogation à l'HDR pour la direction d'une thèse. A ce titre, l'ED EOBE rappelle l'incitation forte qui est faite au chercheur(se) bénéficiant de ce dispositif à s'engager à soutenir son HDR avant la soutenance de l'étudiant(e) encadré(e), et le fait que cette dérogation n'est accordée qu'une unique fois par le CAC de l'établissement.

II.3.2 – Examen des candidatures

Le dossier de candidature d'un étudiant doit comprendre :

- Le CV détaillé du candidat.
- Les relevés de notes de M1 et de M2, mêmes partiels (si par exemple le M2 n'a pas encore été attribué, fournir alors les attestations indiquant le parcours jusqu'à la date de candidature).

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



- Toute autre information permettant de juger de ses acquis, de son expérience et de l'adéquation de son profil avec le projet doctoral (manuscrit de stage antérieur, lettres de recommandations, etc).
- Le descriptif détaillé du sujet de thèse fourni par l'encadrant ayant publié la proposition de sujet.

Le projet doctoral doit préciser :

- les éléments essentiels de l'état actuel des connaissances dans le domaine concerné ;
 - les objectifs scientifiques du projet avec les avancées scientifiques attendues, les étapes du projet ;
 - les outils et méthodes à mettre en œuvre et les coopérations scientifiques extérieures éventuelles à envisager ;
 - les possibilités d'ouverture internationale offertes au doctorant ;
 - les conditions scientifiques, matérielles et financières réunies pour garantir le bon déroulement du projet doctoral, et en particulier les conditions de financement du doctorant ;
 - pour un projet de doctorat à temps partiel, le temps hebdomadaire que le doctorant pourra consacrer à ses travaux de recherche ;
 - les compétences disciplinaires et transférables qui pourront être acquises au cours du doctorat et qui pourront être valorisée lors de l'insertion professionnelle ou de la poursuite de carrière ; les perspectives d'insertion professionnelle ou de poursuite de carrière au projet.
- **En 'MODE CHOIX'**, l'école doctorale recueille, en complément aux éléments précédents, le **'formulaire d'admission' en mode choix**. La direction de l'école doctorale veille à ce que celui-ci soit renseigné de manière argumentée par les chercheurs ayant procédé aux entretiens et échanges avec le candidat. En particulier, les indications telles que « Avis favorable » ou « Avis très favorable » ne seront pas considérées comme suffisantes. L'école doctorale attend des chercheurs concernés qu'ils renseignent de manière informative le formulaire de recrutement en y indiquant l'adéquation entre le profil du candidat, ses prérequis, sa motivation, et le sujet de thèse proposé. Ce document doit également avoir été signé et daté par toutes les personnes impliquées.
- **En 'MODE CONCOURS'**, les candidats sont auditionnés individuellement par le jury de l'école doctorale :
- La durée des auditions est de 15 minutes, auxquelles s'ajoutent 5 minutes par candidature additionnelle (dans le cas où un même étudiant candidate à plusieurs projets doctoraux). Les candidats auront à se présenter brièvement, à présenter brièvement leurs expériences de recherche et à présenter leur projet doctoral, en particulier, le sujet, ce qui fait l'originalité du sujet dans son contexte scientifique, la démarche scientifique qui est envisagée pour traiter le sujet, et comme cette démarche sera mise en œuvre dans le cadre de l'unité de recherche. La capacité du candidat à

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



répondre aux questions et son appropriation du projet doctoral et de la démarche envisagée pour le mener à bien sont des éléments d'appréciation importants des candidatures.

- o Des entretiens déportés, effectués par visio-conférence, sont mis en place dans toutes les situations qui le nécessitent.

Dans tous les cas, toute **demande de dérogation au grade de Master européen** est examinée, a minima (des chercheurs HDR non membres du bureau de direction peuvent être sollicités par ce dernier), par deux membres du bureau de direction de l'école doctorale. Le formulaire de dérogation qui en découle doit consigner un argumentaire minimum et être signé par toutes les personnes impliquées.

II.3.3 – Organisation du concours

- Les modalités du concours sont annoncées chaque année aux différents acteurs (candidats, encadrants, etc) via le site web de l'école doctorale, au minimum 2 mois avant la date limite de dépôt des candidatures.
- La direction de l'école doctorale effectue chaque année, à partir de sa base de données, un calcul des effectifs encadrants par unité de recherche :

- Le bureau de l'ED fixe un nombre maximum d'auditions pour l'année N (noté M).
- Chaque directeur d'unité de recherche propose un nombre donné de projets doctoraux (projet doctoral : sujet-équipe/candidat), chacun sélectionné pour une audition orale, *en joignant un argumentaire pour chaque projet*. Ce nombre, $D_{\text{unité}}$ ne peut pas être supérieur au nombre M pondéré par le poids relatif de l'Unité de Recherche en termes de nombre effectif d'encadrants $NE-ED$, arrondi à l'entier supérieur.

A noter : Il peut y avoir redondance d'un même sujet de thèse si celui-ci accompagne plusieurs candidats (=> plusieurs projets doctoraux)

Calcul du $NE-ED_{\text{unité de recherche}}$ ($D_{\text{unité}}$ arrondi à l'entier supérieur) :

$$D_{\text{unité}} \leq M \times \frac{NE - ED_{\text{unité}}}{\sum_{\text{unités}} NE - ED_{\text{unité}}}$$

chercheur / enseignant chercheur HDR : $NE-ED_{\text{chercheur}} = 1$

chercheur / enseignant chercheur non-HDR : $NE-ED_{\text{chercheur}} = 0,40$

- Si, au terme du recueil des nombres d'auditions orales, le bureau de l'école doctorale constate que le nombre total des auditions est inférieur à M , il peut compléter les admissions à un entretien oral en sélectionnant des projets doctoraux issus des laboratoires ayant déjà transmis un nombre correspondant à leur quota de $NE-ED$. Le bureau de l'ED peut également ajuster M à la hausse, en fonction de sa politique de recrutement pour l'année en cours.
- **Composition du jury de concours de l'école doctorale de l'année N :**
 - Constitué par le bureau de direction de l'école doctorale.

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



- Sa composition vise à respecter un équilibre entre thématiques/pôles de l'ED et les unités de recherche principales de l'ED.
 - Comprend 3 des 6 membres du bureau et 6 chercheurs/enseignants-chercheurs HDR rattachés à l'école doctorale, soit 9 membres au total qui assisteront aux auditions orales de l'ensemble des candidats sélectionnés. A ces membres s'ajoute, le cas échéant un nombre de suppléants égal au nombre de membres du jury impliqués par une candidature à un financement (situation que le bureau de l'ED cherchera à éviter).
 - Chaque année, 4 des six membres externes au bureau de l'ED sont renouvelés, et une rotation est effectuée parmi les membres du bureau de direction, conduisant un jury année-(N+1) renouvelé mais conservant une mémoire de l'année N.
 - Si possible, le jury sera composé de collègues non candidats à un financement de projet doctoral ; si un ou une collègue membre du jury de l'année N s'avère postuler à un financement pour un candidat intéressé par l'un de ses sujets de thèse, il/elle est remplacé(e) par un membre suppléant lors des auditions orales et ne s'exprime pas lors des délibérations concernant le candidat dont il/elle est référent.
- **Le jury de concours de l'école doctorale de l'année N :**
 - Examine les dossiers complets en amont ; chaque projet doctoral est examiné de manière détaillée par au moins un rapporteur choisi parmi les deux membres du jury. Chaque rapporteur remplit une fiche synthétique-type, dont le modèle est fourni chaque année par la direction de l'école doctorale. L'ensemble de ces évaluations préalables aux auditions est mis à la disposition des 9 membres du jury avant le début de la phase suivante.
 - Procède aux auditions orales (3 jours typiquement)
 - Produit une liste principale et une liste complémentaire classée des projets doctoraux à partir de trois types de données :
 - i) les dossiers complets des candidats, ii) les éléments transmis par les DUs (argumentaire pour chaque projet doctoral), iii) les auditions orales des candidats.
 - Les règles suivantes sont par ailleurs observées :
 - Un même encadrant-HDR ne peut pas bénéficier de deux contrats doctoraux MESR la même année, ni deux années consécutives.
 - Un encadrant HDR ne peut pas bénéficier d'un contrat MESR s'il dirige déjà 5 thèses.
 - Si un contrat doctoral a été attribué à l'année (N-2) à un chercheur encadrant de l'école doctorale, ce paramètre interviendra comme élément minorant ses chances de succès en cas d'égalité avec un autre projet doctoral présenté par un autre chercheur HDR de l'ED. De même si le chercheur / enseignant chercheur dirige déjà quatre thèses.

II.3.4 – Financement des doctorants

L'inscription à l'école doctorale EOBE est conditionnée à l'obtention d'un financement du doctorant pour la durée du doctorat garantissant le bon déroulement du projet doctoral. Les financements sont obligatoires jusqu'à la date prévue pour soutenance au moment de l'inscription en doctorat, y compris pour les inscriptions au-delà de la 3e année de doctorat. Le directeur de l'École Doctorale s'assure, dans tous les cas, que le directeur de thèse et le directeur de l'unité de recherche ont obtenu, en amont de la

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



première inscription en doctorat, le financement du doctorant pour toute la durée du projet doctoral et lors de chaque ré-inscription.

Les conditions de **financement minimum** du doctorant garantissant le bon déroulement du projet doctoral sont considérées comme réunies par l'école doctorale dès lors que le montant net mensuel du salaire du doctorant est supérieur à **1200€**. Dans le cas où le doctorant bénéficie d'une bourse de thèse et non d'un contrat de travail de type *contrat doctoral* (exemple : Bourse de thèse d'un gouvernement étranger, bourse internationale, etc), la direction de l'école doctorale pourra prendre en compte les aides directes apportées par les établissements employeurs (en particulier l'aide au logement) pour moduler légèrement à la baisse le montant requis des 1200€ minimum.

L'école doctorale EOBE conditionne également l'inscription en doctorat au fait que le doctorant bénéficie d'une couverture sociale adaptée mais n'en assure pas le suivi ni l'établissement, cette charge relevant des scolarités des établissements d'inscription.

La réinscription en thèse au-delà de la 3e année est dérogatoire ; elle doit être effectuée par défaut avant le 01/11 de l'année ; contacter sinon l'école doctorale). Elle est cadrée à la fois par les procédures générales du collège doctoral Paris-Saclay déclinées au sein de l'ED EOBE. **Un principe général est que la poursuite du projet de thèse est nécessairement associée à une poursuite du financement de la thèse** et que la durée complète de la thèse doit faire l'objet d'un financement.

En pratique, deux principaux cas sont possibles :

- CAS 1 : La soutenance a lieu avant le 20 décembre de l'année. La réinscription en thèse se fait au plus tard le 15 octobre de l'année, en la couplant à la procédure de soutenance ; le manuscrit de thèse doit donc être finalisé au 15 octobre et présenté au référent de l'école doctorale à cette date en complément des documents de soutenances, du formulaire de désignation des rapporteurs notamment.
- CAS 2 : La soutenance a lieu après le 1er janvier de l'année suivante :
 - Si la soutenance est programmée en tout début d'année (N+1) pour des raisons essentiellement pratiques (exemple : réunir le jury en décembre n'a pas été possible) :
 - L'ED discute avec le directeur de thèse des conditions de financement du doctorant.
 - L'école doctorale procède à la réinscription en thèse en fin d'année N si l'ensemble des démarches de réinscription et de soutenance ont été engagées. Trois éléments devront être obligatoirement transmis pour cela à l'ED : 1 - Le manuscrit finalisé ; 2 - Une copie du message attestant de l'envoi du manuscrit aux rapporteurs ; 3 - La date définitive de soutenance.
 - Dans tous les autres cas, l'école doctorale prête une attention encore renforcée aux conditions de financement de la poursuite en thèse et engage une discussion individualisée avec le doctorant et son directeur de thèse en vue d'accompagner la fin de la thèse (Planning des dernières étapes du travail, planning de rédaction du manuscrit). Elle contacte également le directeur de l'unité si la situation le nécessite.

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



III – Déroulement du doctorat

III.1 – Inscription en doctorat

L'école doctorale EOBE applique la procédure d'inscription en doctorat de l'université Paris Saclay et les modalités propres à l'établissement qui opère l'inscription en doctorat.

L'établissement opérateur de l'inscription en doctorat est défini par défaut selon l'unité ou équipe de recherche d'accueil et selon la nature de l'organisme employeur et de l'organisme financeur.

(*) Lorsque des cas particuliers se présentent, les principes suivants guident le choix de l'établissement opérateur d'inscription :

- Pour un contrat doctoral non-fléché financé sur la dotation ministérielle d'un établissement, l'inscription sera opérée par l'établissement ayant accordé le contrat.
- Pour un contrat doctoral financé par un contrat de recherche, l'inscription se fait dans le respect des accords entre les tutelles de l'unité de recherche. Dans le cas d'un laboratoire d'accueil ayant plusieurs tutelles en situation d'opérer des inscriptions, la proximité géographique entre l'unité de recherche et l'établissement d'inscription sera recherchée.

Inscriptions dans le cadre d'un accord de cotutelle internationale :

L'école doctorale demande aux établissements opérateurs d'inscription une personnalisation systématique du bloc de signatures de l'accord de cotutelle de manière à y inclure :

- La signature de la doctorant.
- La signature du directeur de thèse.
- La signature de la direction du laboratoire du(de la) directeur(-trice) de thèse.
- La signature de la direction de l'école doctorale.

III.2 – Durée du doctorat

La préparation du doctorat à temps plein s'effectue par défaut en 36 mois, soutenance incluse.

Une prolongation de la durée de la thèse peut être demandée auprès du directeur de l'École Doctorale, après avis du directeur de thèse (DT) et du directeur d'unité de recherche (DU) et sur demande motivée du doctorant. Cette demande visée par les DT et DU est assujettie à un complément de financement (voir section II.3.4).

Dans le cas des doctorants à temps partiel, le temps consacré à la préparation de la thèse devra être d'au moins 20% de l'activité globale de la personne concernée. La demande d'inscription en doctorat à temps partiel se fait après une discussion individualisée avec la direction de l'école doctorale et incluant l'encadrement de la thèse. Un échéancier global d'avancement sera co-rédigé par le directeur de thèse et le doctorant, puis communiqué à la direction de l'école doctorale, qui le portera au dossier du doctorant.

Cette démarche a notamment pour objectif de cadrer la durée totale de la thèse. Ces situations de doctorant à temps partiel feront l'objet d'un suivi particulier des directeurs de thèse, qui informeront régulièrement l'école doctorale (tous les 6 mois au maximum) de l'avancement de la thèse et de toute

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



modification de situation (des aménagements apportés, notamment, par l'employeur principal du doctorant salarié).

III.3 – Suivi du doctorant

L'inscription des doctorants doit être obligatoirement renouvelée au début de chaque année universitaire. **Sauf raison motivée auprès de la direction de l'école doctorale**, toutes les **réinscriptions** en doctorat doivent avoir lieu **entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre de chaque année universitaire**.

Les procédures de suivi permettent à l'école doctorale de s'assurer que la formation personnalisée du doctorant comporte bien chacun des éléments qui caractérisent la formation doctorale, lui permet de développer ses compétences et de se constituer une expérience professionnelle de recherche.

Le **Comité de suivi** est composé par défaut de trois membres du bureau de direction de l'école doctorale. Le comité met en place le dispositif de suivi suivant :

- Rendez-vous individuel à l'école doctorale par un membre du comité de suivi lors des rendez-vous de réinscription et de soutenance : rendez-vous annuel en début de doctorat, après 1 an, après 2 ans, après 3 ans.
- En cas de nécessité d'un accompagnement plus étroit pouvant aller jusqu'à une médiation, le comité de suivi de trois membres s'élargit encore à des personnalités externes sollicitées par le bureau de direction de l'école doctorale.

Ainsi :

- Chaque doctorant est suivi individuellement chaque année en entretien. L'ED recueille à cette occasion des informations précieuses, qui permettent d'évaluer la progression du projet doctoral. En particulier, le doctorant transmet lors de chaque réinscription en thèse un **rapport d'activité détaillé** à son directeur/directeur-adjoint référent **et présente son travail avec le support d'une présentation de trois planches**. Elle aborde également avec le doctorant les questions relatives à son plan de formation et l'interroge quant à l'évolution de son projet professionnel.
- En amont de toute première inscription et de toute 2^e réinscription, le comité de suivi du projet doctoral :
 - o Recueille les questionnaires « EdEOBE-Encadrant » et « EdEOBE-Doctorant » (déposé en page : <https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe#inscription-2e-et-3e-annees>)
 - o Prend connaissance du contenu de ces questionnaires et engage un dialogue avec toutes les parties dès lors que des difficultés importantes ressortent de ces documents. La réinscription en doctorat n'est effectuée qu'après résolution des possibles difficultés. Les éléments d'appréciation de l'ensemble de cette démarche sont conservés dans tous les cas par l'ED.
- En réponse à toute sollicitation d'un acteur du projet doctoral (doctorant, encadrant), le comité de suivi met en place un suivi particulier de la thèse. Si une difficulté est détectée (conflit, litige,

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



retard important dans les travaux de thèse, etc), un ou plusieurs entretiens supplémentaires sont mis en place par l'ED, avec le doctorant (seul), puis avec son encadrement (seul), puis avec toutes les parties si la situation s'y prête. Le comité de suivi et la direction de l'école doctorale poursuivent leur médiation en engageant une discussion avec le directeur de l'unité de recherche et tous les services pertinents de l'établissement d'inscription. Si au terme de ces démarches, une solution satisfaisante pour tous n'est pas identifiée, la direction de l'école doctorale se charge de solliciter des médiateurs externes à l'environnement de la thèse (a minima : chercheurs d'une autre unité de recherche et n'ayant pas de lien direct avec l'encadrant sur le plan des thématiques et des collaborations en cours).

- La dimension de suivi scientifique des orientations de la thèse est renforcée par l'action complémentaire des unités de recherche de rattachement de l'ED. En particulier, chaque unité de recherche organise des cycles de séminaires des doctorants et/ou des journées doctorants qui permettent aux chercheurs en formation que sont les doctorants et à leur encadrement scientifique (directeur(-trice) de thèse) d'échanger et de confronter leurs idées de manière collégiale. Cette étape fait l'objet d'un inventaire et d'un bilan annuels par l'école doctorale.

III.4 – Formations

Outre la formation par la recherche, personnalisée, qui s'acquiert dans l'exercice de la recherche au sein de l'unité de recherche, la formation doctorale comprend également une formation collective destinée,

- à conforter la culture scientifique des doctorants,
- à préparer leur insertion professionnelle ou leur poursuite de carrière dans le secteur public comme dans le secteur privé,
- à favoriser leur ouverture internationale.

III.4.1 – Programme de formation de l'école doctorale EOBE

Le plan de formation du doctorant est un des éléments clés du projet doctoral comme défini dans l'arrêté du 25 mai 2016. Ces formations sont essentiellement de deux types :

- Les **formations scientifiques** visent à apporter une ouverture scientifique au doctorant ou bien à renforcer ses connaissances dans un domaine lié à son sujet de thèse.
- Les **formations professionnelles** permettent au doctorant de développer son projet de thèse ou de l'aider à s'insérer dans le monde du travail, une fois docteur.

Les formations suivies représentent une chance pour chaque doctorant d'enrichir son panel de compétences et/ou de préparer son insertion future dans un emploi académique ou au sein d'une entreprise. Les catalogues proposés par les établissements de l'Université Paris-Saclay sont d'ailleurs très riches. Un doctorant salarié en CDI, ou possédant une expérience professionnelle significative (appréciée par le bureau de direction de l'école doctorale), peut être exempté des modules de formation PRO.

La composition du plan de formation doctorale a sein de l'ED EOBE est la suivante :

- Un volume horaire minimum de 110h doit être suivi par chaque doctorant pendant la durée de sa thèse, sans dérogation possible.(sauf cotutelles internationales : 50% en France).

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



- 2 modules scientifiques et 2 modules professionnels doivent être suivis.
- 1 module de formation seul, même de volume horaire très important, ne peut pas valider le volet complet *Scientifique* ou *Pro*.
- L'équilibre entre modules scientifiques et module professionnels doit être limité à une dissymétrie maximale de type 60%/40% du total du volume horaire de la formation suivie.
- L'apprentissage du français pour les étudiants non-francophones est accepté (et recommandé) par l'école doctorale. Il donnera lieu à la validation d'un module Pro si le volume horaire suivi est supérieur à 30h.
- Un module de langue culturelle (apprentissage de la langue pour elle-même) peut être comptabilisé par l'école doctorale, y compris s'il s'agit de l'anglais. Un seul module de langue technique au maximum peut être considéré.
- Les participations à l'organisation de manifestations scientifiques (colloques, conférences, etc) seront considérées si l'investissement du doctorant impliqué est estimée comme suffisamment élevée par la direction de l'école doctorale. Cette participation devra, naturellement, être attestée par le responsable du comité d'organisation. Ce type de tâches transverses donnera lieu, au maximum, à la validation d'un module de formation Pro.
- L'implication des doctorants dans l'organisation de manifestations adressées au grand public (fête de la science), ou l'implication dans des actions de diffusion de la science (écoles élémentaires, collèges, lycées) seront prises en compte également en tant que module Pro si l'implication est estimée comme suffisante (discussion au cas par cas avec la direction de l'ED).

D'un point de vue organisationnel :

- Chaque doctorant peut gérer ses formations depuis son espace personnel ADUM (candidater à des formations, déposer des attestations de suivi, éditer son bilan).
- Lors de chaque entretien avec le directeur adjoint référent de l'ED EOBE, un point est fait concernant les formations. Le doctorant doit préalablement à son entretien avoir complètement mis à jour le volet *formation* de son espace personnel ADUM
- Les interlocuteurs privilégiés de dialogue/conseil de chaque doctorant sont son directeur de thèse et l'école doctorale elle-même. Il est très conseillé d'avoir suivi toutes ses formations à la fin de la 2e année.
- A noter : Avant de suivre une formation, sa nature et son programme doivent être soumis au directeur adjoint thématique référent, qui en validera ou non le principe. L'inscription pourra alors être effectuée par le doctorant.
- MOOC et autres formations en ligne : La participation aux MOOC en tant que formation doctorale peut être acceptée par l'école doctorale si plusieurs conditions sont réunies : i) - Le niveau du MOOC scientifique doit correspondre à un niveau de 2e année de Master. ii) - Le suivi du MOOC doit correspondre à une véritable participation du(de la) doctorant(e) : exercices en ligne réguliers, et/ou travaux pratiques à distance, etc. iii) Ces deux points seront évalués par le bureau de l'école doctorale, sur demande préalable de chaque doctorant(e), qui s'adressera à son référent. iv) L'inscription et le suivi d'un MOOC sans démarche préalable auprès de l'école doctorale ne donneront lieu à la validation d'aucune heure de formation doctorale. La validation de la formation sera effectuée sur présentation d'une attestation de l'équipe de formateurs.

Un Mooc déjà validé par le bureau de l'école doctorale, et n'ayant pas fait l'objet de modification, sera considéré favorablement à la suite par le bureau de l'école doctorale.

En application de la Charte du doctorat Paris-Saclay, ces éléments s'appuieront sur une **convention individuelle de formation** établie et signée au moment de l'inscription en thèse.

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



III.5 – Animation de l'école doctorale

Présentation de l'ED aux masters :

L'ED EOBE participe chaque année à un ou plusieurs séminaires de présentation du doctorat dans les domaines de l'**Electrical, Optical, Bio : PHYSICS-AND-ENGINEERING** auprès des étudiants de Master 2 de l'Université Paris-Saclay (UPSay). Elle participe également très régulièrement au salon des Masters de l'UPSay, et est ouverte à participer à d'autres salons, en cohérence avec les efforts des autres écoles doctorales de la ComUE.

Journées de l'école doctorale EOBE :

L'école doctorale organise chaque année au moins deux journées à l'adresse de ses doctorants. Ces manifestations sont annoncées dans les actualités du site web de l'école doctorale et toutes les informations qui en découlent sont déposées sur une page dédiée (<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe#manifestations-de-l-ed-school-days>) :

- La **journée d'accueil** des entrants : Accueil, description de l'environnement de recherche, du plan de formation doctorale individuel, du fonctionnement de l'école doctorale, etc.
- La **journée de l'après-thèse** : Présentation des débouchés post-doctorat (Industrie, parcours académiques : université et organismes de recherche, Post-doc).

IV – Soutenance du doctorat

La procédure de soutenance est définie au niveau de l'université Paris Saclay, l'école doctorale se chargeant d'informer les doctorants sur les procédures et critères.

L'école doctorale EOBE pose comme condition à l'appartenance à un jury de thèse que tout membre soit titulaire du grade de Docteur.

Par défaut, l'école doctorale EOBE demande a minima une publication internationale dans une revue internationale à comité de lecture, et une communication (poster ou présentation orale) dans une conférence internationale.

L'école doctorale considère que le doctorat correspond à une période de formation par la recherche ; à ce titre, l'ED considère que l'un des éléments importants de cette formation consiste pour le(la) doctorant(e) en la rédaction, le plus souvent pour la première fois de sa vie, d'un document conséquent faisant état de l'ensemble des travaux réalisés au cours de son doctorat, s'appuyant sur une mise en contexte solide et référencée aux travaux de la littérature, et comprenant une phase d'analyse étendue et détaillée des résultats. Cet exercice est irremplaçable du point de vue de la formation. En conséquence, l'école doctorale est défavorable aux thèses sur articles, sauf à titre exceptionnel dans les cas suivants, et après accord du bureau de direction de l'ED : un ou plusieurs articles pourront être reproduits intégralement dans le manuscrit, le plus souvent en annexe ; dans ces situations, le reste du manuscrit doit constituer une analyse très étendue et approfondie de la problématique de la thèse.

La langue de rédaction du manuscrit est, par défaut, le français. Si un doctorant souhaite rédiger son manuscrit en anglais :

- Il doit l'indiquer préalablement à l'ED en contactant son référent en amont de sa rédaction.
- Un résumé en français de 5 à 10 pages doit obligatoirement accompagner la partie principale du document rédigée en anglais ; ce résumé fait partie intégrante du manuscrit de thèse et

www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49



devra être transmis à l'école doctorale au moment de la désignation des rapporteurs ; dans tous les cas, il devra l'être lors du premier dépôt du manuscrit de thèse auprès des services de dépôt documentaire. L'école doctorale demande au directeur de thèse de valider le résumé fourni.

Le format standard de la soutenance, quant à lui, est le suivant : 45 minutes de présentation par le doctorant, puis 30 minutes à 1h30 de questions par les membres du jury, puis délibération de ce dernier, avant annonce des résultats au doctorant.

V – Devenir des docteurs

Lors de la désignation des rapporteurs, les doctorants doivent obligatoirement renseigner dans le système d'information du collège doctoral de l'Université Paris Saclay (ADUM) les publications issues des travaux, le devenir professionnel immédiat et une adresse électronique régulièrement consultée et pérenne dans la suite de leur parcours.

Les docteurs s'engagent à rester en lien avec l'école doctorale EOBE pendant une durée minimale de 5 ans et actualiseront, si nécessaire, l'adresse à laquelle ils peuvent être contactés après la soutenance afin d'assurer le suivi du devenir professionnel des docteurs de l'école doctorale.

Les doctorants s'engagent à répondre aux enquêtes de suivi réalisées par l'école doctorale, et les équipes d'accueil à favoriser le contact avec leurs anciens doctorants.

L'école doctorale publie sur son site les informations statistiques qu'elle possède sur le devenir des doctorants, afin notamment d'aider les doctorants à préparer la suite de leur carrière professionnelle.

VI – Modalités et date d'entrée en vigueur du règlement intérieur et durée de validité

Le règlement intérieur est applicable sur la durée du contrat 2015-2019.

Le règlement intérieur est voté par le conseil de l'école doctorale et entre en vigueur une fois qu'il a été déposé au collège doctoral de l'université Paris Saclay accompagné du procès-verbal du conseil de l'école doctorale du vote du règlement intérieur ou de résolutions de révisions de ce règlement intérieur. Le règlement intérieur en vigueur est diffusé sur le site web de l'Université Paris Saclay.

Le règlement intérieur peut être révisé à chaque conseil de l'école doctorale, la nouvelle version, accompagnée du procès-verbal doit être transmise au collège doctoral pour enregistrement et entrée en vigueur.

Le présent règlement intérieur a été voté par le conseil de l'école doctorale EOBE le 16 juin 2016 et est entré en vigueur le 16 juillet 2016 (modifié le 31/03/2017), après le vote du conseil du collège doctoral de la ComUE Université Paris-Saclay.

Orsay, le 13/03/2018


Eric CASSAN
 Directeur
 ED EOBE N°575



www.universite-paris-saclay.fr, Espace Technologique / Immeuble Discovery,
Route de l'Orme aux Merisiers RD 128 / 91190 Saint-Aubin, France

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/ed-eobe>

Ecole Doctorale EOBE (ED 575), Bâtiment 220 de l'UFR Sciences de l'Université Paris-Sud, Rue Ampère,
91405 Orsay cedex France, Tél. : +33 1 69 15 78 49

